

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 23 décembre 2021 à 8 heures 06.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt  
Siège #2 - Louis Bilodeau  
Siège #3 - Robert Lessard  
Siège #4 - Guylaine Poulin  
Siège #5 - Michel Marcoux  
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

**270-12-2021**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4 - SUJETS À DISCUTER**

**4.1 -** Modification de contrat - aménagement et raccordement de nouveaux puits

**4.2 -** PAVL - PPA-CE - Reddition de compte - Dossier 00030899-1 - 29045 (12) 2021-04-22-1

**4.3 -** Directive de changement No 1 - Conduite sanitaire

**5 - VARIA**

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **4 - SUJETS À DISCUTER**

**271-12-2021**

##### **4.1 - Modification de contrat - aménagement et raccordement de nouveaux puits**

**ATTENDU QUE** l'offre de service de Stantec pour couvrir les activités additionnelles nécessaires pour les raccordements des puits au réseau d'aqueduc au montant de 6 000 \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la TEQC finance ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la modification du contrat de Stantec pour l'aménagement et le raccordement de nouveaux puits.

ADOPTÉE

**272-12-2021**

##### **4.2 - PAVL - PPA-CE - Reddition de compte - Dossier 00030899-1 - 29045 (12) 2021-04-22-1**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par René Rancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Martin approuve les dépenses d'un montant de 76 334 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

273-12-2021

#### **4.3 - Directive de changement No 1 - Conduite sanitaire**

**ATTENDU QU'**une section de conduite de + ou – 100 mètres est affaissé sur un ponceau qui doit être remplacé;

**ATTENDU QUE** des risques de déversement sanitaire ont été constatés par l'entrepreneur, le surveillant de chantier et la municipalité;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de remplacer cette section de conduite sur recommandation de l'ingénieur et surveillant de chantier;

**ATTENDU QU'**une offre de service complémentaire a été présentée à la municipalité;

**ATTENDU QU'**il est recommandé d'accepter cette modification afin d'effectuer les travaux nécessaires pour le remplacement de cette section de conduite sanitaire représentant la somme de 76 000 \$ plus taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la modification afin d'effectuer les travaux nécessaires pour le remplacement de cette section de conduite sanitaire représentant la somme de 76 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

#### **5 - VARIA**

#### **6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

274-12-2021

#### **7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Milisa Pépin, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 8 hrs 25

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvan Paré  
Maire

---

Simon Leclerc  
Directeur général & secrétaire-trésorier